

La commune nouvelle est couverte par deux Zones de Présomptions de Prescription Archéologique.

Les églises de Pont-Audemer et de Saint-Germain-village sont des MH classés.

Les maisons à pans de bois de la rue aux Fromages et Sadi Carnot à Pont-Audemer sont des MH inscrits.

L'ensemble urbain formé par le centre historique de Pont-Audemer est un site inscrit.

L'if du cimetière de Saint-Germain-Village est un site classé ponctuel.

La commune de Pont-Audemer est couverte par un Site patrimonial Remarquable (SPR).

Le périmètre de protection du Colombier et de la Chapelle de Manneville-sur-Risle déborde sur le territoire communal.

## Pont-Audemer >

### Immeuble à logements de la Cour Canel

L'immeuble à logements de la Cour Canel, 62 rue de la République (Cad. AK 231, 232, 421 à 423 et 439), est inscrit en tant que monument historique depuis le 8 janvier 1998.

La ville ancienne de Pont-Audemer, traversée par deux bras principaux (nord et sud) de la Risle et plusieurs bras secondaires (notamment le ruisseau des Carmes) est restée enserrée à l'intérieur de son enceinte jusqu'au XIXe siècle. L'habitat s'est ainsi largement développé, dès l'époque médiévale, sur des parcelles allongées ouvrant sur une rue et aboutissant à la rivière ou la muraille. La Cour Canel est organisée selon ce principe ; elle comprend trois bâtiments principaux qui datent respectivement de la seconde moitié du XVIe siècle et du XVIIe siècle ; dont la maison la plus occidentale est la maison natale d'Alfred Canel, connu notamment comme le fondateur du musée et de la bibliothèque de la ville.

Ce bâti a connu des transformations au cours du siècle suivant, avec une surélévation généralisée de l'étage de comble. Cet ensemble de constructions en alignement, à gouttereau sur cour, borde le côté nord de la cour pavée de briques et comprend : A l'ouest le long du ruisseau, deux maisons contiguës à rez-de-chaussée en maçonnerie et étage en pans de bois ; à la suite, l'immeuble à logements en pans de bois et enfin, à l'est, l'aile en retour de l'immeuble sur rue.

L'immeuble à logements, de plan très barlong, est un édifice de faible largeur (en moyenne 3.10 m au rez-de-chaussée) et long de près de 16 m. Il comporte un rez-de-chaussée, un étage en encorbellement et comble à surcroît sur une partie de l'immeuble qui compte 14 travées. L'immeuble est composé d'un soubassement appareillé en pierre de taille calcaire et silex, d'une élévation en pans de bois hourdé de brique et plâtre et recouvert d'une toiture en ardoises.

*\* Pour les prescriptions, se rapporter à la fiche sur le SPR de Pont-Audemer*

